

RAPPORT DE GESTION 2018/2019
(Présenté à l'AG du 26.11.2019)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente, notre rapport de gestion du Conseil d'Administration au cours de l'exercice qui a débuté le 01.07.2018 et s'est clôturé au 30.06.2019.

§ 1. Exposé sur l'évolution des affaires

1.1. EVOLUTION DU RESULTAT

L'exercice 2018/2019 s'est clôturé par un résultat positif de **1.450.528,29 €** contre 316.619,23 € l'an dernier. Cette hausse s'explique essentiellement par le montant des dividendes versés à Sopabe par Iscal Sugar qui s'élève à 1.519.363,59 € (contre 361.158,26 € l'an dernier).

Ce dividende exceptionnel est la conséquence directe de la vente des actions Naturex par SGD dans laquelle Iscal Sugar avait investi 41,8 M€ en 2013. Cette vente a permis de dégager une plus-value de 53,4 M€ pour l'exercice d'Iscal Sugar clôturé au 30 mars 2019. Ces produits financiers exceptionnels ont permis à Iscal Sugar de distribuer un dividende exceptionnel de 0,135 € par action (contre 0,032 € l'an dernier) et de verser un montant de 1.519.363,59 € pour les 11.282.881 actions Iscal Sugar détenues par Sopabe.

1.2. AFFECTATION DU RESULTAT (1.450.528,29 €)

Le CA propose d'affecter le résultat de 1.450.528,29 € de la manière suivante :

-affecter un montant de **228.540,88 €** la rémunération du capital ce qui permettra d'attribuer un dividende brut par part S de 0,020 € (0,0194 € l'an dernier) pour rémunérer les 11.427.044 parts sociales S qui ont droit à un dividende pour l'année 2018 et qui sont celles figurant sur le fichier arrêté au 31 décembre 2018 ;

-de porter le solde de **1.221.987,41 €** en réserves indisponibles destinées à se prémunir d'éventuelles variations de la valeur des actions Iscal à l'avenir.

Le CA justifie cette mise en réserve importante du bénéfice par une augmentation des risques pour la société suite à la crise que traverse le secteur sucre européen depuis la suppression des quotas et à la baisse du résultat opérationnel d'Iscal Sugar qui en découle. Ces risques sont décrits au § 5.

1.3. COMPTES DE L'EXERCICE

Notre Conseil d'Administration a décidé d'arrêter les comptes dans la forme suivante:

Bilan (après répartition)

ACTIF	13.702.363,31
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u> (11.282.881 actions ISCAL à 0,7992845 €)	<u>9.018.230,90</u>
Actions ISCAL (8.305.577 achetées en 2003 et 2004 à la création d'Iscale au prix de 1,00 €)	8.305.577,00
Actions ISCAL (2.977.304 achetées ultérieurement au prix unitaire de 0,67545 €)	2.011.019,90
Réduction de valeur des actions Iscale 2007/08	-1.298.366,00
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>	<u>4.684.132,41</u>
Créances à un an au plus	747.055,90
Placements de trésorerie bancaire	2.343.803,97
Valeurs disponibles	1.592.618,65
Compte de régularisation (intérêts acquis)	653,89
PASSIF	13.702.363,31
<u>FONDS PROPRES</u>	<u>13.465.723,09</u>
Capital souscrit	5.859.666,00
Primes d'émission	2.856.761,00
Droits d'entrée	5.652,00
Réserve légale ¹	586.098,60
Réserve complémentaire à la légale ²	1.538.349,08
Réserve indisponibles ³	2.619.196,41

1. La **réserve légale** est constituée par prélèvement annuel sur les bénéfices nets aussi longtemps qu'elle n'atteint pas 10 % du capital social (statuts, art.47).

2. La **réserve complémentaire à la légale** est constituée par prélèvement annuel non obligatoire sur les bénéfices nets (maximum 50 %) en vue d'apurer des pertes éventuelles comptabilisées résultant d'une réduction de valeur sur les titres détenus par la société (statuts, art.48).

3. Les **réserves indisponibles** ont été constituées par la reprise de réduction de valeur sur les actions Iscale Sugar comptabilisées au cours de l'exercice 2010/11 et 2011/12. Elles sont destinées à se prémunir contre une baisse éventuelle ultérieure de la valeur de l'action Iscale Sugar.

Clôture au 30/6/2011 : 1.028.516,96 € suite à la reprise de réduction de valeur pour les 8.305.577 actions Iscale Sugar achetées par Sopabe en 2004 au prix unitaire de 1 €, réduites à 0,67545 €/action en 2008 et réévaluées au prix de 0,7992845 €/action (AG Iscale Sugar du 28/6/2011) dans le cadre du rachat des actions Iscale Sugar portées par le Groupe Sucrier.

Clôture au 30/6/2012 : 368.692,04 € suite à la refonte des actions Iscale Sugar en une seule catégorie (AG Iscale Sugar 25/6/2012), reprise de réduction de valeur pour les 2.977.304 actions Iscale Sugar achetées au prix unitaire de 0,67545 € et réévaluées à la valeur de 0,7992845 €/action.

Clôture au 30/6/2019 : 1.221.987,41 € suite au versement d'un dividende exceptionnel versé par Iscale Sugar (produits exceptionnels liés à la vente des actions Naturex) et compte tenu de la persistance de la faiblesse des prix du sucre sur le marché européen et mondial

<u>DETTES</u> (Dettes à un an au plus)	<u>236.640,22</u>
Dividendes à payer au 30 novembre 2019	228.540,88
Dettes commerciales	6.122,10
Dettes fiscales	862,00
Dettes diverses	1.121,24

Compte de résultats

<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>1.443.197,08</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>1.525.363,59</u>
Dividendes reçus d'ISCAL	1.519.363,59
Rémun. Poste admin. CA ISCAL	6.000,00
 <u>COUTS D'EXPLOITATION</u>	 <u>82.166,51</u>
Frais de fonctionnement (loyer, salaires, réunions,...) ⁴	81.298,51
Cotisation sociétés	868,00
 <u>RESULTAT FINANCIER</u>	 <u>7.331,21</u>
Produits financiers	7.632,41
Charges financières	301,20

RÉSULTAT A AFFECTER 2018/2019	1.450.528,29
--------------------------------------	---------------------

4. Les contributions aux postes frais de bureau, loyer, charges locatives et salaires représentent près de 77 % des frais de fonctionnement de la société et sont remboursées à CBB asbl ;

Le poste réunions reprend les frais de locations de salle, ... ainsi que les indemnités versées pour la présence aux réunions organisées par SOPABE.

Les indemnités sont fixées comme suit :

- Réunions du CA de SOPABE (administrateurs), réunions du Comité consultatif d'Iscale Sugar (membres) et contrôleurs aux comptes : pour les frais de déplacement, barème de l'Etat soit 0,3460 €/km du 1/7/2018 au 30/6/2019; jeton de présence, 50 € de présence (montant brut).
- Assemblée générale de SOPABE (administrateurs, délégués des associés B, représentants des associés A) : pour les frais de déplacement, barème de l'Etat, soit 0,3460 €/km du 1/7/2018 au 30/6/2019 (covoiturage possible, normalement 1 réunion par an).

1.4. EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital est formé de trois sortes de parts:

- parts A (capital fixe et variable; la valeur nominale est de 8 €);
- parts B (capital variable; la valeur nominale est de 8 €);
- parts S (capital variable; la valeur nominale de 0,75 € dont 0,50 € en capital et 0,25 € en primes d'émission).

Répartition des parts A entre associés A

Le nombre et la valeur des parts A sont inchangées. Les 15.750 parts A d'une valeur de 8 € se répartissent comme suit : asbl CBB-PB (7.150 parts A), asbl CBB (2.150), vzw Coco Vlaanderen (2.150), asbl Coco Hainaut Iscal (2.150) et asbl ABW (2.150).

Diminution du nombre de parts B

Le nombre de coopérateurs est passé de 2.619 au 30 juin 2018 à 2.518 au 30 juin 2019. On enregistre le départ de 101 coopérateurs ayant remis leur contrat de livraison de betteraves en 2018/19 et aucune admission de nouveaux membres.

Nombre de parts S

Le nombre de parts S détenu par les planteurs est resté inchangé au cours de l'exercice, soit 11.427.044 au 30 juin 2019. Aucune nouvelle part S n'a été souscrite, ni remboursée.

Valeur des parts A, B et S

La situation du capital social au 30 juin 2019 est alors la suivante :

- parts A	: capital fixe et variable	: 15.750 parts x 8 € =	126.000,00 €
- parts B	: capital variable	: 2.518 parts x 8 € =	20.144,00 €
- parts S	: capital variable	: 11.427.044 parts x 0,5 € =	<u>5.713.522,00 €</u>
			5.859.666,00 €

Quant au total des primes d'émission des parts S, il s'élève au 30 juin 2019 à 2.856.761,00 €, soit 0,25 €/part S. En dehors de ces primes d'émission, des droits d'entrée ont été également versés lors des souscriptions pour 5.652,00 €

1.5. RISQUES ET INCERTITUDES

Sopabe n'exerce pas d'activité industrielle. Sa situation financière dépend étroitement de l'évolution de l'entreprise sucrière Iscal Sugar puisque ses actifs sont essentiellement investis dans Iscal Sugar. Par ses activités dans la fabrication et la vente de sucre, Iscal Sugar est exposé à des risques spécifiques qui, en cas de survenance, pourraient affecter fortement la situation financière de Sopabe. Ces risques spécifiques sont l'exposition directe du secteur aux fluctuations du marché mondial depuis la suppression des quotas ainsi que le résultat des nombreuses négociations commerciales (OMC, MERCOSUR et bien d'autres initiatives commerciales bilatérales), sans parler des campagnes anti-sucre menées à travers le monde.

La chute des prix du sucre et de la betterave, l'interdiction de divers produits de protection phytosanitaires (néonicotinoïdes, ...) pèsent sur la rentabilité de la culture betteravière. Un revenu insuffisant de la betterave risque d'entraîner des démissions de coopérateurs et par conséquent, une réduction du capital (remboursement de parts B et S).

Au niveau de la Sopabe, les risques mis en évidence sont couverts par la constitution de réserves (4.743.644,09 € au 30.6.2019) pour tenir compte de sa forte sensibilité à une éventuelle réduction de valeur de son capital et des actions Iscal Sugar présentes à l'actif. Les autres actifs financiers détenus par Sopabe sont placés sans risques (comptes à termes ou bons de caisse).

1.6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important de nature à modifier la situation de la société n'est survenu durant l'exercice écoulé.

§ 2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important de nature à modifier la situation de la société n'est survenu après la clôture de l'exercice.

§ 3. Prévisions budgétaires pour l'exercice 2019/2020

Le budget est établi sur base d'une prévision raisonnable des dépenses et des recettes "prévisibles": intérêts placements, frais de fonctionnement, ...

Sur cette base, nous prévoyons, pour l'exercice social 2019/2020, le budget suivant:

<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>55.000</u>
Dividendes actions ISCAL : 0,0123 € (prévisions IS)	139.000
Revenu poste administr. CA ISCAL	6.000
Frais de fonctionnement (loyer, salaires, réunions...) (id 2018/19 + index)	-90.000
<u>Résultat financier</u> (Intérêts placements-frais financiers)	<u>7.000</u>
<u>Bénéfice prévisionnel de l'exercice 2019/2020</u>	<u>62.000</u>

→ En conclusion, si le montant des dividendes payés pour les actions Iscal (hyp: de 0,0123 € par action Iscal) pour l'exercice 2019/20 s'élève à 139.000 €, le bénéfice à affecter devrait atteindre 62.000 € et ne permettra pas de verser un dividende équivalent au niveau actuel.

§ 4. Informations complémentaires (cf art.96 du Code des sociétés)

Tous ces postes sont énumérés dans le rapport conformément à l'article 96 du Code des sociétés :

- recherche et développement : sans objet ;
- succursale : sans objet ;
- perspectives de continuité : cf 1.5 ;
- conflits d'intérêts : sans objet ;
- augmentation de capital : les mouvements du capital en parts S respectent les règles internes et sont effectués en relation avec les transferts de quota ;
- risques financiers et utilisation des instruments financiers : il n'y a pas d'utilisation de produits dérivés. L'ensemble de la trésorerie est géré au travers de comptes vue et de comptes à terme. Les principaux actifs financiers sont des participations dans le secteur économique conformément à son objet social. Le Conseil d'Administration a pris toutes les mesures pour suivre régulièrement les dites participations. Le suivi est exposé dans le corps du rapport.

§ 5. Valeur des actions ISCAL et des parts A, B et S

a) Valorisations des actions Iscal Sugar inscrites à l'actif du bilan

Le Conseil examine attentivement la question de la valeur de l'action Iscal Sugar car celle-ci n'est pas cotée en bourse et parce que les actions Iscal Sugar détenues par Sopabe constituent le principal actif de Sopabe (9 M€ sur un total de 13,7 M€).

L'examen des comptes d'Iscale Sugar clôturés au 30.3.2019 montre que depuis la fin des quotas, le chiffre d'affaires et le bénéfice d'Iscale Sugar sont directement impactés par la chute des prix du sucre sur le marché européen et mondial.

Le Conseil prend acte des résultats contrastés d'Iscale au terme de son exercice clôturé au 30.3.2019 : un résultat financier exceptionnel de 53,1 M€ mais un faible résultat opérationnel de 4,6 M€. Le bénéfice net après impôts qui en résulte (57,8 M€) a été distribué pour sous forme de dividendes (27,3 M€) — dont un versement de 1,5 M€ à Sopabe — tandis que le solde (30,5 M€) a été mis en réserves ou ajouté au bénéfice reporté, ce qui se traduit par une augmentation des fonds propres d'Iscale de 85 M€ à 115 M€.

Le Conseil constate la chute de l'EBITDA d'Iscale (8,1 M€ contre 22 M€ l'an dernier) et discute des causes probables de cette évolution ainsi que de son incidence négative sur la valorisation d'Iscale Sugar actuelle et à venir.

Dans son rapport annuel 2018/19, Iscale attribue la régression de l'EBITDA à la détérioration des prix (du sucre) moyens européens. Pour son exercice 2019/20, Iscale prévoit néanmoins une augmentation du prix du sucre, notamment pour le second semestre de l'exercice, une augmentation de ses ventes de sucre, une hausse de l'EBITDA à 11 M€ et table sur un bénéfice net après impôts de 5 M€.

Après discussion, compte tenu de l'évolution positive des résultats prévue par Iscale et des perspectives d'amélioration du marché du sucre — l'Organisation Mondiale du Sucre annonce un déficit pour les deux prochaines campagnes à l'échelle mondiale —, le Conseil décide de ne pas réduire la valeur de l'action Iscale Sugar et de maintenir à l'actif les actions Iscale Sugar au prix unitaire de 0,7992845 €, soit la valeur fixée par l'AG Iscale du 28.06.2011.

Vu l'incertitude, le Conseil décide également de mettre en réserves le montant des dividendes exceptionnels versés par Iscale, à l'exception d'un montant permettant d'attribuer un dividende par part S similaire à l'an dernier. Le Conseil précise que cette mise en réserves est destinée à assurer la pérennité de la situation financière de Sopabe face à d'éventuelles variations de la valeur des actions Iscale à l'avenir.

b) Valeur des parts A, B et S

Pour ce qui est de la valeur unitaire des parts A, B émises par Sopabe, le Conseil propose de les maintenir inchangées, à savoir 8 € par part A ou B.

Concernant les parts S, le CA décide de maintenir la valeur d'échange de la part S à 1,00 € puisque le montant des fonds propres de Sopabe au 30/6/2019 (11.217.220,79 €) permet quasiment de garantir à chacune des 11.427.044 parts S émises au 30.06.2019 une valeur de 1,00 € dont 0,50 € en capital, 0,25 € en prime d'émission, plus 0,25 € de droits d'entrée.

§ 6. Répartition du résultat de l'exercice

Pour l'exercice social clôturé au 30.06.2019, le Conseil propose l'affectation du résultat décrite au § 1.1.

§ 7. Honoraires et honoraires supplémentaires du commissaire-réviseur

Le mandat du Commissaire s'élève à 5.000,00 € hors TVA.

§ 8. Propositions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration vous propose :

- d'approuver le rapport de gestion qu'il vous présente;
- d'accepter la répartition du résultat;
- d'approuver les comptes annuels comportant le bilan, les résultats et l'annexe dans la forme dans laquelle ceux-ci vous sont présentés, sous réserve du rapport du Commissaire;
- de fixer la valeur des parts A, B et S comme signalé au § 5 ci-dessus ;
- de donner décharge de son mandat pour l'exercice écoulé au Conseil d'Administration;
- de donner décharge de son mandat pour l'exercice écoulé au Commissaire.

Le 6 novembre 2019,
Le Conseil d'Administration.

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

		Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2019 01/07/2018 - 30/06/2019	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2018 01/07/2017 - 30/06/2018
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	9.018.230,90	9.018.230,90
I. Frais d'établissement		20	
20010000	FRAIS AUGMENTATION CAPITAL 03/04	182.785,15	182.785,15
20010009	AMORT FRAIS AUGMENTATION CAPITAL 03/04	(182.785,15)	(182.785,15)
20010010	TAXE AUGMENTATION CAPITAL 2003/04	29.807,86	29.807,86
20010019	AMORT TAXE AUGMENTAT CAPITAL 03/04	(29.807,86)	(29.807,86)
20011010	TAXE AUGMENT CAPITAL 2004/05	7.515,21	7.515,21
20011019	AMORT TAXE AUGM CAPITAL 2004/05	(7.515,21)	(7.515,21)
IV. Immobilisations financières (ann. I; C et II)		28	
28400000	8.305.577 ACTIONS ISCAL CAT C 26.06.2012	8.305.577,00	8.305.577,00
28400030	2.977.304 ACTIONS ISCAL CAT.C 26.06.2012	2.011.019,90	2.011.019,90
28490019	REDUCTION DE VALEUR ACTIONS ISCAL	(1.298.366,00)	(1.298.366,00)
ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	4.684.132,41	3.476.978,06
VII. Créances à un an au plus		40/41	
B. Autres créances		41	
41200000	IMPOTS ET PRECPTES A RECUP EX.2016/17	177.546,68	177.546,68
41200001	IMPOTS ET PREC.A RECUP.2017/18	110.893,97	110.893,97
41200010	PREC & IMPOTS A RECUP. EX 2018/19	458.075,82	
41600000	CREANCES DIVERSES	539,43	2.731,25
VIII.Placements de trésorerie (ann. II)		50/53	
53230010	CRELAN B.CAISSE 7/2017-14/4/2021 0,439%	180.000,00	180.000,00
53230030	CRELAN LIVRET 0,11 %	190.183,85	190.006,19
53272020	KBC INVEST.EP. 731-02778824-88	1.496.620,12	339.732,36
53272084	KBC CASH PLAN ECH 13-11-2018 0,25 %		220.000,00
53272085	CREL NATIXIS C.GAR ech 22/11/2019 0,70 %		500.000,00
53272086	KBC MAXIBON 16-6-2017 AU 16-3-2019 0,25%		700.000,00
53272087	KBC MAXIBON 21 M ECH 30-3-2019 0,25%		260.000,00
53272089	KBC CASH PLAN 30M 23-10-2020 0,25 %	297.000,00	330.000,00
53272090	KBC MAXIBON 24M ECH 23-04.2020 0,20%	180.000,00	180.000,00
IX. Valeurs disponibles		54/58	
55950000	KBC-Vue 734-1211440-16	1.073.028,96	272.993,70
55960000	CRELAN -VUE 1031126051-46	519.589,69	11.455,00

Boulevard Anspach, 111 Bte 10
BE-1000 BRUXELLES 1
BE0442.583.086

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

		Ex. 2018	Ex. 2017
		Rep 2018 --> Clô 2019	Rep 2017 --> Clô 2018
		01/07/2018 - 30/06/2019	01/07/2017 - 30/06/2018
X. Comptes de régularisation	490/1	653,89	1.618,91
49110000 INTER.NON PERCUS		653,89	1.618,91
Montant total de l'actif		13.702.363,31	12.495.208,96

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

		Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2019 01/07/2018 - 30/06/2019	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2018 01/07/2017 - 30/06/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	10/15	13.465.723,09	12.244.543,68
I. Capital (ann. III)	10	5.859.666,00	5.860.474,00
A. Capital souscrit	100	5.859.666,00	5.860.474,00
10000000 CAPITAL		126.000,00	126.000,00
10000010 CAPITAL PARTS B COOPERATEURS SOPABE		20.144,00	20.952,00
10002010 CAPITAL PARTS S		5.702.218,00	5.702.218,00
10002011 CAPITAL PARTS S ACH APRES 2016		11.304,00	11.304,00
II. Primes d'émission	11	2.862.413,00	2.862.413,00
11200010 PRIMES D'EMISSION PARTS S		2.856.761,00	2.856.761,00
11200011 DROITS D ENTREE PARTS S ACHET.APRES 2016		5.652,00	5.652,00
IV. Réserves	13	4.743.644,09	3.521.656,68
A. Réserve légale	130	2.124.447,68	2.124.447,68
13000000 RESERVE LEGALE		586.098,60	586.098,60
13001000 RESERVE COMPLEMENTAIRE A LA LEGALE		1.538.349,08	1.538.349,08
B. Réserves indisponibles	131	2.619.196,41	1.397.209,00
2. Autres	1311	2.619.196,41	1.397.209,00
13110000 RESERVES INDISPONIBLES		2.619.196,41	1.397.209,00
<u>DETTES</u>			
	17/49	236.640,22	250.665,28
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	236.640,22	250.665,28
C. Dettes commerciales	44	6.122,10	28.534,89
1. Fournisseurs	440/4	6.122,10	28.534,89
44000000 FOURNISSEURS		6.050,00	28.464,69
44400000 FACT. A RECEVOIR		72,10	70,20
E. Dettes fiscales; salariales et sociales	45	862,00	349,53
1. Impôts	450/3	862,00	349,53
45301000 dette precompte professionnel à payer		862,00	349,53
F. Autres dettes	47/48	229.656,12	221.780,86

Boulevard Anspach, 111 Bte 10
 BE-1000 BRUXELLES 1
 BE0442.583.086

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

	Ex. 2018	Ex. 2017
	Rep 2018 --> Clô 2019	Rep 2017 --> Clô 2018
	01/07/2018 - 30/06/2019	01/07/2017 - 30/06/2018
47100000 DIVIDENDE A PAYER	228.540,88	221.684,65
48900000 DETTES DIVERSES		96,21
48900001 DETTE BECUE FERNAND	123,76	
48900002 DETTE FOURDIN BERNARD	20,79	
48900011 FRAIS DEPLACEM.REUNIONS ADMINISTRATEURS	970,69	
Montant total du passif	13.702.363,31	12.496.208,96

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

		Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2019 01/07/2018 - 30/06/2019	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2018 01/07/2017 - 30/06/2018
COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires	70	1.519.363,59	361.158,26
70010000 DIVIDENDES ACTIONS ISCAL		1.519.363,59	361.158,26
Autres produits d'exploitation	71/74	6.000,00	6.000,00
74600000 EMOLUMENTS CONSEIL ADMINISTRAT ISCAL		6.000,00	6.000,00
Approvisionnements; marchandises ; } mentions Services et biens divers } facultatives	60/61		
Services et biens divers	61	(81.298,51)	(58.025,65)
61000000 LOYER ET CHARGES LOCATIVES		(1.504,66)	(1.341,92)
61200000 PARTICIP.FRAIS DE BUREAU		(3.153,44)	(3.067,84)
61310000 ASSURANCE JURID.ADMINISTR.		(2.731,25)	(2.731,25)
61321000 HONOR.EXPERTS + NOTAIRE		(6.050,00)	(6.050,00)
61325000 PUBLICATIONS LEGALES		(72,10)	(70,20)
61350000 FRAIS SALARIAUX		(62.395,16)	(40.358,09)
61460000 FRAIS REPRESENTATION		(1.676,02)	(107,10)
61630000 FRAIS REUNIONS		(520,66)	(448,99)
61630010 FRAIS DEPLACEMENT REUNIONS		(1.793,79)	(2.016,90)
61631000 ASSURANCE VOIT ADMINISTR		(539,43)	(547,36)
61800000 INDEMNITES ADMINISTR + COM.CONSULT.		(627,71)	(936,47)
61800200 PRECPTTE INDEMN ADMINISTR + COM.CONSULT		(234,29)	(349,53)
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1.444.065,08	309.132,61
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(868,00)	(868,00)
64310000 COTISATIONS DES SOCIETES		(868,00)	(868,00)
{ Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	1.443.197,08	308.264,61
{ Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers			
75110000 INTERETS CPTES BANCAIRES	75	7.632,41	8.592,65
75600000 PRODUITS FINANCIERS DIVERS		7.630,83	8.592,64
75700000 DIFFERENCE DE PAIEMENT		1,58	0,01
Charges financières (-)	65	(301,20)	(208,03)
65610000 FRAIS BANCAIRES		(301,20)	(199,15)
65700000 DIFFERENCE DE PAIEMENT			(8,88)
{ Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	1.450.528,29	316.649,23
{ Perte courante avant impôts (-)	65/70		
{ Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	1.450.528,29	316.649,23
{ Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)			
67000000 PRECOMPTE MOBILIER	67/77	(2.266,74)	(2.546,49)
67001000 PREC.MOB DIVIDENDES ISCAL		(455.809,08)	(108.347,48)
67010000 PRECPTTE PORTE A L'ACTIF		458.075,82	110.893,97
{ Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	1.450.528,29	316.649,23
{ Perte de l'exercice (-)	67/70		
{ Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	1.450.528,29	316.649,23
{ Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		

Boulevard Anspach, 111 Bte 10
BE-1000 BRUXELLES 1
BE0442.583.086

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

		Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2019 01/07/2018 - 30/06/2019	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2018 01/07/2017 - 30/06/2018

Bilan interne

31/10/2019 - 11:00

EUR

		Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2019 01/07/2018 - 30/06/2019	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2018 01/07/2017 - 30/06/2018
<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>			
I. Produits et charges d'exploitation			
A. { Bénéfice à affecter	70/69	1.450.528,29	316.649,23
{ Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.450.528,29	316.649,23
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2	(1.221.987,41)	(94.964,58)
2. à la réserve légale	6920	(1.221.987,41)	(94.964,58)
69200000 DOT.A LA RESERVE LEGALE		(1.221.987,41)	(94.964,58)
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(228.540,88)	(221.684,65)
1. Rémunération du capital	694	(228.540,88)	(221.684,65)
69400000 REMUNERATION DU CAPITAL		(228.540,88)	(221.684,65)